



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2008.

Etaient présents : Tous les délégués en exercice sauf :

Monsieur CAVAZZANA représenté par Madame MORNET
Monsieur VAILLANT représenté par Madame LACOUR-NOIRE
Monsieur VINCENT représenté par Monsieur FLODERER
Madame KIEFFER représentée par Madame BOURGUIGNON

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Jeudi 3 avril 2008 après convocation légale faite par Monsieur Henry LEMOINE, Président sortant.

Cette réunion concernait notamment l'installation du Conseil Communautaire et l'élection des président et vice présidents, la désignation des diverses commissions et le débat d'orientation budgétaire.

Installation du Conseil Communautaire.

Henry LEMOINE, en sa qualité de Président sortant, a appelé successivement les délégués désignés par les différents conseils municipaux des communes adhérentes à la Communauté de Communes et les a installé immédiatement dans leur fonction de membres du Conseil Communautaire.

Election du Président :

En sa qualité de Doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Bernard GOUSSE (délégué de la commune de Norroy) a présidé l'élection du Président conformément à l'article L. 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il a été assisté par Monsieur Khalid SALLAF, Benjamin de l'Assemblée, chargé d'assurer les fonctions de secrétaire.

A la question : « Y a-t-il une candidature à la fonction de Président de la Communauté de Communes ? » deux candidats se sont déclarés :

- Monsieur Guy SOUHAIT a proposé la candidature de Monsieur Henry LEMOINE
- Monsieur Alain ROSSIGNOL

Monsieur Alain ROSSIGNOL a expliqué le motif de sa candidature en ces termes :

"J'ai l'honneur de vous faire part de ma candidature à la présidence de la Communauté de Communes.

J'ai, au cours de ces dernières années, porté des critiques argumentées sur la mauvaise gestion des gros dossiers concernant les ordures ménagères, l'aire d'accueil des gens du

voyage ainsi que la réhabilitation de la piscine. Tout ceci contribue à l'asphyxie financière de notre Communauté de Communes.

J'ai regretté une information insuffisante des délégués, un travail superficiel des commissions, une trop grande concentration des prises de décisions, un appel insuffisant aux compétences des élus et à la responsabilité des vice-présidents.

Je souhaite vivement que notre communauté de communes devienne une communauté de projets, au service de tous. Pour lui redonner du souffle il nous faut mettre en place un fonctionnement plus collégial avec une participation de chacun à la réflexion, à l'approfondissement et au partage des dossiers Pour plus d'efficacité.

Voilà le sens de ma candidature".

Ensuite il a été procédé à l'élection du Président.

Les résultats ont été les suivants :

- Sur 41 suffrages exprimés, Monsieur Henry LEMOINE a recueilli sur son nom 30 voix, Monsieur Alain ROSSIGNOL a obtenu 8 voix, Monsieur Guy SOUHAIT, 2 voix et il y a eu 1 bulletin blanc.

Monsieur Henry LEMOINE, ayant recueilli la majorité absolue des suffrages et accepté le mandat a été élu Président de la Communauté des Communes et immédiatement installé.

Monsieur Henry LEMOINE, Président de la Communauté de Communes a fait la déclaration suivante :

« Une nouvelle mandature a débuté au niveau municipal et ce soir au niveau de notre intercommunalité.

Je voudrais avant toute autre chose vous remercier de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant à la présidence de notre assemblée.

Ce mandat sera certainement très différent des autres car il débute sur une prise de conscience collective que les contours de l'intercommunalité doivent évoluer dans notre bassin.

Lors des mandats précédents, on sentait de volontés d'élargissement, d'intégration, c'est ainsi que Morville, Port-sur-Seille et Norroy nous ont rejoints. Mais en ce début de nouveau mandat, suite au rapport de la Cour des Comptes, plusieurs débats se sont faits jour, tant au niveau national que départemental dans la cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Localement une prise de conscience a eu lieu, plaidant tout autant en faveur d'une adhésion des communes non membres d'une intercommunalité que d'un regroupement des intercommunalités de très petite taille avec la nôtre.

Ce sera un des grands chantiers de cette année. L'adhésion à une intercommunalité ne se décide pas en fin de mandat. C'est une décision à prendre en début. Il n'y a pas de temps à perdre. Je pense que nous aurons à travailler ensemble sur ce dossier et je vous propose de vous tenir informé très régulièrement de l'avancée des contacts que nous pourrons avoir dans les mois qui viennent.

D'autres grands engagements seront pris au cours de ce mandat : la renégociation de notre marché relatif aux transports en commun avec l'élaboration d'un cahier des charges qui sera l'occasion de remettre à plat les besoins en matière de transports dans notre

intercommunalité. Mais pour cela, il serait utile de connaître les nouveaux contours de notre communauté de communes. Vous voyez que tous les problèmes sont intimement liés.

La solidarité entre nos communes a été un point fédérateur de notre intercommunalité. Je souhaite vivement que cela perdure.

Je ne vois pas a priori de nouvelles grandes compétences à transférer rapidement. Par contre, je pense que notre Communauté de Communes doit être une force d'incitation pour nos différentes communes : incitation morale mais aussi financière pour la recherche d'économies d'énergie par exemple.

Nous ne manquons pas de perspectives ni d'ardeur d'ailleurs à réussir dans ce challenge de travail en commun. Bon courage et bon travail à toutes et à tous.

Je ne voudrais pas terminer ce propos sans avoir une pensée de reconnaissance à l'égard des différents membres qui ont quitté notre assemblée.

Merci de votre attention »

Détermination du nombre de Vice présidents.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité a décidé la création de NEUF poste de Vice présidents.
ELECTIONS DES VICE PRESIDENTS.

Sous le Présidence de Monsieur Henry LEMOINE, il a été procédé à l'élection des 9 vice présidents.

Pour chacune de ces 9 élections, chaque membre, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne un bulletin de vote fermé.

Les résultats ont été les suivants :

- 1^{er} vice président
 - o Monsieur Guy SOUHAIT a été élu par 38 voix
- 2^{ème} vice président
 - o Monsieur Christian PORTELANCE a été élu par 35 voix
- 3^{ème} vice président
 - o Monsieur Pascal FLEURY a été élu par 37 voix
- 4^{ème} vice président
 - o Monsieur Daniel GLOEIKLER a été élu par 38 voix
- 5^{ème} vice président
 - o Monsieur Gérard LIGER a été élu par 30 voix
- 6^{ème} vice président
 - o Monsieur Gilbert MARCHAL a été élu par 35 voix
- 7^{ème} vice président
 - o Monsieur Richard GEOFFROY a été élu par 34 voix

- 8^{ème} vice président
 - o Monsieur Jean-Pierre MAURER a été élu par 34 voix
- 9^{ème} vice président
 - o Monsieur Guy VUEBAT a été élu par 33 voix

Messieurs Guy SOUHAIT, Christian PORTELANCE, Pascal FLEURY, Daniel GLOEIKLER, Gérard LIGER, Gilbert MARCHAL, Richard GEOFFROY, Jean-Pierre MAURER et Monsieur Guy VUEBAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages et ayant accepté leur mandat ont été élus vice présidents de la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson et immédiatement installés.

Indemnités de fonction au Président et aux vice-présidents

Conformément à l'article L.5211-12 – 1^{er} alinéa et R.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer les indemnités de fonction prévues, la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson étant classée dans la catégorie démographique des villes de 20.000 à 49.999 habitants.

Adopté par 40 voix et 1 abstention.

Délégation du Conseil Communautaire au Président.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire, après délibération, donne délégation au Président les attributions du Conseil Communautaire.

Adopté par 39 voix pour et 2 voix contre

Création des diverses commissions et désignation des membres.

Le Conseil Communautaire, après délibération, a créé les commissions suivantes :

- Comité Consultatif « Culture »
- Commission « Aménagement de l'Espace et S.I.G. »
- Commission d'Appel d'Offres
- Commission « Balayage mécanisé »
- Commission « Finances et Développement économique »
- Commission « Gens du Voyage »
- Commission « Habitat et Ravalement de façades »
- Commission « Piscine et Sports »
- Commission « Ordures ménagères et déchetteries »
- Commission « Transports »
- Commission de « Délégation de Service Public »

Par ailleurs le Conseil Communautaire a désigné ses représentants au Syndicat Mixte de Gestion des Déchetteries et Points Tri des secteurs de Pont-à-Mousson et au Syndicat Mixte de Gestion de SCOT Meurthe-et-Moselle Sud.

Débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président a présenté à l'Assemblée les orientations budgétaires qu'il entendait proposer aux Elus dans les termes suivants :

Je vous rappelle qu'en application de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale, et notamment son article 12, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes et les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale de plus de 3.500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Son absence dans le déroulement de la procédure budgétaire pourrait entraîner l'annulation de la délibération portant règlement définitif du budget primitif.

Ce débat, qui n'a aucun caractère décisionnel, permet d'informer, non seulement les populations sur l'évolution de la situation financière et des priorités proposées, mais aussi aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Pour étoffer ce débat, il convient de tenir compte à la fois des projets communautaires et des contraintes liées aux perspectives économiques pour 2008 qui pourraient se résumer à :

- une croissance économique en baisse par rapport à 2007 (1,5% à 1,8%)
- une consommation des ménages assez bien orientée sous réserve d'une stabilisation des prix des produits pétroliers et des matières premières
- une hausse de l'inflation prévisionnelle (1,6 %) soutenue par une accélération progressive des produits alimentaires occasionnée par la hausse des cours mondiaux
- un fort ralentissement de l'investissement productif (+2,8 % en 2008 contre 4,8 % en 2007, 2,8 % en 2006 et 3,1 % en 2005)

Par ailleurs le contrat de croissance et de solidarité n'est pas reconduit en 2008, il est remplacé par un contrat de stabilité qui prévoit une indexation de l'enveloppe des principales dotations de l'Etat aux collectivités territoriales sur la seule inflation prévisionnelle pour 2008 (+ 1,6 %).

Entre des ressources peu évolutives et un besoin d'investissement susceptible de devenir grandissant dans les années à venir, il est important de conserver la maîtrise des charges nettes de fonctionnement pour bénéficier de niveaux d'épargne corrects indispensables pour dégager un autofinancement le plus élevé possible.

Pour l'exercice 2008, le volume des dépenses de fonctionnement sera de l'ordre de 19.924.000 €, soit une hausse de 1,91 % par rapport à celui de 2007 qui était arrêté à 19.550.000 €.

Dans le cadre de notre compétence «Traitement et Collecte des ordures ménagères», le volume total des dépenses vous sera proposé à hauteur de 2.749.300 € (+ 2,33 % par rapport à 2007) comprenant notamment les dépenses relatives à notre contrat avec SITA Lorraine (2.050.000 € contre 1.990.000 € en 2007 soit une hausse de 3 %) et celle concernant notre cotisation au SIVU Déchetterie fixée à 665.000 € (sans augmentation).

Dans le domaine de la «Culture» qui comprend les bibliothèques de Blénod, Jezainville, la Médiathèque de Pont-à-Mousson, le Conservatoire de Musique de Blénod et la subvention à l'Ecole de Musique Charles Bocquet et les diverses actions culturelles menées par la

Communauté de Communes (Mousson d'Eté, Légendes automnales, Séances de cinéma) il sera proposé l'inscription d'une somme de 1.217.000 € soit une augmentation de 1,68 %.

Les dépenses concernant la « Piscine » fixées à 1.734.900 € sont en augmentation de 2 % par rapport à 2007.

Les frais relatifs à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage seront naturellement en progression puisque l'on inscrira le coût sur une année pleine puisque pour l'exercice précédent la délégation de service public ne portait que sur une durée limitée à 3 mois environ. (Ouverture le 16 octobre 2007). C'est ainsi qu'il sera prévu une somme de 225.000 € contre 62.000 € en 2007.

En ce qui concerne le service du « Balayage mécanisé », il sera provisionné une somme de 184.100 € contre 176.000 € en 2007 soit une progression de 4,60 %. Cette différence s'explique notamment par une hausse des produits pétroliers (+ 23%).

Le Système d'Informations Géographiques (S.I.G.) se verra attribuer des crédits arrêtés à 52.400 € (+ 1,3 %).

Les deux autres budgets annexes s'établiraient comme suit :

- Budget annexe « Bâtiment d'Accueil » ZAC d'Atton

79.000 € seront inscrits en dépenses de fonctionnement et 44.600 € en dépenses d'investissement. Quant aux recettes, elles s'établiront en fonctionnement à 79.000 € et en investissement à 44.600 €.

- Budget annexe « Transports urbains »

Les dépenses et les recettes de fonctionnement seraient arrêtées à 1.357.000 € contre 1.340.000 € en 2007. Je vous précise que le contrat actuel viendra à expiration courant mars 2009.

Le budget primitif de l'exercice 2008 qui sera soumis à votre approbation a pu être équilibré notamment grâce à une bonne progression des bases de Taxe Professionnelle (+ 2%) occasionnant un produit fiscal supplémentaire de 235.430 € y compris les allocations compensatrices (en baisse de 29.000 €) et le Fonds départemental de taxe professionnelle. Ces bonnes informations nous permettent de ne pas majorer le taux de taxe professionnelle unique.

En ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je serais amené à vous proposer une légère augmentation du taux (+ 0,22%) pour tenir compte notamment de la forte progression des produits pétroliers.

Quels seront nos investissements pour 2008 ?

Le développement durable devra être au cœur de nos préoccupations et cette année nous mettrons l'accent sur divers programmes d'achat et de poses de conteneurs semi enterrés ou enterrés Place Duroc à Pont-à-Mousson et dans divers lieux. Le coût de ces opérations est chiffré à 108.000 €.

Comme il en a été convenu au cours du précédent mandat, nous procéderons à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse (160.000 €).

Nous réserverons des crédits à hauteur de 50.000 € poursuivant ainsi notre campagne de ravalement des façades.

Par ailleurs la mise en valeur du patrimoine sera également poursuivie avec notamment les travaux d'illumination de la Chapelle Cazenove à Maldières et des compléments d'illuminations à Jezainville, Atton.

Petite information : il sera prévu un crédit de 18.000 € pour ces programmes dont 7.000 € pour des études concernant notamment les Jardins de Cazenove et pour des travaux à Norroy.

Les bâtiments abritant les différents services communautaires se verront dotés de crédits arrêtés à hauteur de 100.000 €.

Ces différents programmes nouveaux représentent une somme de 911.000 € environ, le montant du remboursement du capital des emprunts de 380.000 € et les reports de crédits pour 172.500 €.

Ces dépenses d'investissement sont équilibrées par des ressources propres (723.164 €) dont 304.000 € d'autofinancement, par des subventions nouvelles (253.170 €). Un emprunt de 280.000 € devra être contracté. Enfin, 208.000 € proviennent du report de recettes de l'exercice 2007 et de l'excédent d'investissement (247.000 €).

Voilà mes Chers Collègues la physionomie du prochain budget primitif de l'exercice 2008 qui sera soumis à votre vote le 10 avril prochain à 18 heures 30 sans augmentation du taux de taxe professionnelle unique mais avec une légère majoration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Discussion :

Monsieur Bernard BERTELLE est intervenu sur l'augmentation du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères signalant notamment *« que c'est encore le consommateur qui va payer cette augmentation alors que l'on pourrait en prendre une partie sur la taxe professionnelle unique. C'est donc un choix politique »*

Monsieur Henry LEMOINE précise *« que depuis le départ 80 % des recettes sont uniquement financées par le contribuable alors que 20 % le sont par le biais de la taxe professionnelle » et que cette part a diminué pour représenter à ce jour 60 % de l'ensemble des charges d'élimination des ordures ménagères.*

Monsieur Alain ROSSIGNOL a signalé *« les fortes augmentation des frais de fonctionnement de la piscine (820.000 € en 2000, 916.980 € en 2001 et 1.730.000 € en 2007) »*

Monsieur Henry LEMOINE répond *« que ces différences sont principalement occasionnées par une plus grande surface de la piscine impliquant des frais de personnel supplémentaires, par une augmentation de la fréquentation ».*

Monsieur ROSSIGNOL signale également *« qu'il n'y a aucun programme d'investissement budgété pour la piscine »* et a demandé *« où en était le contentieux ».*

Monsieur Henry LEMOINE a répondu que *« l'expert désigné par le tribunal venait de déposer son rapport en donnant environ 5 % de responsabilité au maître d'ouvrage et qu'il n'y a pas encore de décision de justice. Les travaux restant à effectuer pourraient débiter courant 2009 ».*

Monsieur Alain ROSSIGNOL s'étonne « *qu'il n'y a aucune recette inscrite concernant l'aire d'accueil des Gens du Voyage* ».

Monsieur Henry LEMOINE rappelle « *que le contrat qui nous lie est une délégation de service public et que les droits de stationnement sont perçus par le gestionnaire* ».

Monsieur Alain ROSSIGNOL s'est fait préciser par Monsieur Henry LEMOINE « que le marché relatif aux transports venait à expiration le 17 mars 2009 ».

En ce qui concerne le PLH Monsieur Guy SOUHAIT s'est interrogé sur l'état d'avancement du dossier.

Monsieur Henry LEMOINE répond « *qu'actuellement nous sommes dans des échanges de courriers avec les services de l'Etat qui réclament un nombre beaucoup plus important de logements sociaux et qu'il est nécessaire que la Communauté de Communes fasse des efforts substantiels. Un courrier vient de partir à la Préfecture* ».

Motion en faveur d'Ingrid Betencourt.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité a déposé le motion suivante :

Compte tenu du combat que mène Ingrid BETANCOURT en faveur de l'instauration d'une vraie démocratie en Colombie.

Considérant que son enlèvement, le 23 février 2002, est une entrave au débat démocratique en Colombie.

Qu'à travers elle, nous souhaitons créer un élan de solidarité avec 3 000 autres personnes enlevées dans le pays ;

Considérant que son combat contre les narcotrafiquants est aussi le nôtre :

La Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson apporte son soutien à Ingrid BETANCOURT et à son combat en faveur du peuple colombien.

Les élus communautaires demandent aux autorités françaises de tout mettre en œuvre, comme elles le font actuellement en raison de l'état de santé préoccupant d'Ingrid BETANCOURT, pour que sa libération puisse intervenir rapidement.

Ils demandent également aux dirigeants colombiens de favoriser sa libération en instaurant une réelle zone de neutralité et à ses ravisseurs de mesurer la responsabilité qu'ils prendraient en ignorant l'appel international en sa faveur.